



**F.S.U. PAS-DE-CALAIS**

Mesdames et messieurs, membres de la CDAS,

### **L'égalité professionnelle entre femmes et hommes**

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est un objectif essentiel de la fonction publique. Celle-ci se doit de véhiculer les valeurs républicaines et de s'assurer de l'accès et de la promotion de ses agents sans discrimination de genre. L'inégalité salariale et la non représentativité de chacun dans tous les corps de métiers est une réalité. Les déterminismes sociétaux enferment les hommes et les femmes dans des rôles qui sont rarement émancipateurs pour les femmes. Ainsi, le salaire, élément de valeur chiffrée, met en exergue des différences notables dans les évolutions professionnelles. Malgré une égalité juridique, les inégalités réelles demeurent dans la fonction publique. Nous constatons d'ailleurs que les situations présentées en commission concernent largement des femmes. Un appel à la grève (pour le 8 mars 2022) pour soutenir la revendication de l'égalité salariale dans la Fonction Publique et dans toute la société a été déposé par la FSU, la CGT et Solidaires.

### **Pouvoir d'achat**

Alors que l'inflation a repris à un rythme plus soutenu et que le gel de la valeur du point d'indice depuis février 2017 a déjà produit des ravages sur le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique, le gouvernement a refusé toute augmentation générale des traitements et des salaires, « Les conditions n'étant pas réunies » dicit Mme De Montchalin, Ministre de la Fonction publique. Le prix de l'énergie continue son envolée et impacte les personnels dans leur niveau de vie. Nous constatons de plus en plus de difficultés pour se nourrir, se chauffer et plus généralement un déclassement social des agents publics. Bien que les agents publics soient en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire, la fonction publique est souvent présentée comme un coût, une charge et non comme un investissement et une chance pour notre pays. La FSU appelle à la grève le 17 mars pour une revalorisation immédiate des salaires. Cette journée s'inscrit dans la continuité de la mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier, avec un arc intersyndical plus élargi. Si cette première étape a montré la détermination des personnels à se battre pour de meilleurs salaires, il est maintenant essentiel de poursuivre la mobilisation.

### **Fonction publique**

Les récentes propositions de notre président presque candidat nous inquiètent et laissent présager des jours sombres pour le service public. En effet, le président de la république propose de supprimer le CAPES et le statut de fonctionnaire pour les prochains recrutements lors de son possible prochain mandat. La volonté de « dégraisser le mammoth » pour reprendre les propos de M. Allègre en 1997, est évidente. Rappelons que le statut confère aux fonctionnaires le respect d'une déontologie professionnelle et républicaine, une indépendance vis-à-vis des groupes de pression et des intérêts privés, l'égalité de traitement. Les fonctionnaires exercent leurs missions dans le respect des principes démocratiques : impartialité, neutralité, probité, égalité de traitement des citoyens. Ainsi le statut est

d'abord une protection des citoyens. Il évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans par un pouvoir politique quelconque. En outre, pour les personnels, cette privatisation, comme cela s'est produit à la poste et à France télécom, créerait un environnement professionnel davantage anxigène, la disparition de services de proximité et l'accentuation du déclassé salarial et social. Ces cinq dernières années, les établissements ont vu augmenter le nombre d'agents sous divers contrats (étudiants alternants, contractuels covid, contractuels 100 %...). Bien que cette situation existe depuis longtemps dans certains départements comme la Guyane ou encore la Seine-Saint-Denis, et bien que la crise sanitaire ait entraîné le recrutement de plusieurs milliers de personnes contractuelles pour parer au manque de remplaçant-es, c'est plus largement une nouvelle politique qui se met en place. La FSU condamne les propos du président presque candidat et s'opposera à la destruction du service public d'éducation. Enfin, en CDAS, beaucoup de dossiers concernent des agents précaires non fonctionnaires. L'action sociale risque d'être mise à rude épreuve si cette promesse de campagne venait à se concrétiser.

### **Questions diverses**

1/ la gestion de tous les AESH par la sagere a été évoquée lors de la dernière CDAS. Cette possibilité était à l'étude. Pourriez-vous, svp, nous dire où en est la réflexion ? Une gestion centralisée par la DSDEN faciliterait grandement la gestion pour tous les personnels et permettrait une meilleure équité entre les agents.

2/Comment sont gérées les situations des Aesh en cas de trop perçu ou de retard dans le traitement ?

3/En quoi consiste l'aide au départ à la retraite ?

4/Est-ce que des nouvelles aides sociales traitant de l'énergie pourraient être mises en place ?

5/Quand doit se réunir la CAAS ?

Je vous remercie pour votre attention.